

Biodéchets

Qu'est-ce qui change au 1er janvier 2024 ?

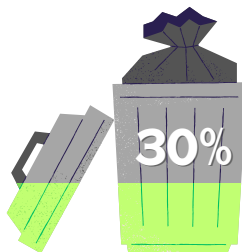
Les biodéchets, ce sont tous nos déchets organiques.



tout ce qu'on produit
en cuisine



tout ce qu'on produit
au jardin



Aujourd'hui, ils constituent encore **30% de nos ordures ménagères** (la poubelle noire), en particulier les déchets de cuisine.

MAIS cela vient de changer !

Votée en 2020, la loi "anti-gaspillage et pour l'économie circulaire" a imposé le **tri à la source des biodéchets** à partir du 1er janvier 2024.



A partir du 1er janvier 2024, le bon réflexe c'est :

mes déchets non valorisables dans la poubelle noire (produits d'hygiène, petits objets, vaisselle cassée...)

mes biodéchets séparés, et compostés



Le but ? Ne plus jeter ses déchets organiques dans la poubelle et éviter que ces déchets valorisables ne finissent enfouis ou incinérés.

Les solutions pour mes biodéchets

Le paillage

Feuilles mortes, pelouse séchée, tailles de haies, peuvent être déposées en été ou en automne au pied de vos arbustes.

Le paillage présente de nombreux avantages : terre plus riche et meuble, meilleur stockage de l'eau dans le sol, développement de la biodiversité au jardin.



Le mulching

Le mulching permet de laisser sur place la pelouse finement broyée : un paillage naturel qui vient nourrir et embellir votre gazon !



Le compostage

A domicile ou en compostage partagé, il permet de gérer ses déchets de cuisine comme de jardin tout en produisant un engrais de qualité !

Pour cela, déposez vos déchets organiques dans un composteur en bois, en plastique, fait maison, ou sans composteur (en tas).

Pour assurer un compostage optimal, déposez-y des déchets différents (épluchures, feuilles mortes, marc de café, petites branches broyées...)

